

**J'INTÈGRE**  
LES MÉTIERS DU SOCIAL

**TOUT-EN-UN**  
**2023-2024**

# **DEAES**

## **DIPLÔME D'ÉTAT D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL**

Daniela Levy • Charlotte Rousseau

**DUNOD**

Maquette intérieure : Caroline Joubert  
Maquette de couverture : Élisabeth Hébert  
Image de couverture : Photographee.eu © Shutterstock

Mise en page : Belle Page

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--	--



© Dunod, 2022

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

ISBN : 978-2-10-084593-4

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Table des matières

## Partie 1

### Le métier, la formation

<b>1. Le métier d'AES</b>	2
1. Le champ d'exercice de l'AES	2
2. Les missions et fonctions de l'AES	3
3. Les qualités nécessaires à l'AES	4
<b>2. Entrer en formation</b>	5
1. Les conditions pour entrer en formation	5
2. Les épreuves du concours d'entrée en formation	7
<b>3. La formation d'AES</b>	8
1. L'organisation générale de la formation	8
2. Présentation du référentiel d'activités, de compétences et de formation	10

## Partie 2

### DF 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

<b>1. Les besoins fondamentaux de l'être humain et leur évaluation</b>	18
1. La classification d'Abraham Maslow	18
2. La classification de Virginia Henderson	19
3. Grille AGGIR – Autonomie Gérontologique Groupe Iso-Ressources	22
<b>2. Intervenir dans les temps clés du quotidien</b>	25
1. Le coucher, le lever, le sommeil	25
2. L'habillage et de déshabillage	26
3. La toilette	27
4. Le repas	29
<b>3. L'intervention dans un espace privatif</b>	31
1. Les différentes circonstances où une intervention à domicile est proposée	31
2. Une intervention parfois difficile à accepter	32
3. Une posture professionnelle importante	32
4. Un travail à harmoniser avec l'ensemble des professionnels qui accompagnent la personne	33
5. Un travail à penser en cohérence avec l'entourage de la personne	33

<b>4. La démarche inclusive à l'école – spécialité « Ordinaire »</b>	34
1. Les principes de la démarche inclusive	34
2. La démarche inclusive	34
3. L'École Inclusive	34
4. Les outils au service du parcours de l'enfant	35
5. Les différents interlocuteurs au sein de l'Éducation nationale	35
6. L'aide apportée par les AESH	37
<b>5. La santé et son implication dans la vie quotidienne</b>	38
1. La santé globale des personnes	38
2. Les maladies et leurs effets sur les personnes	39
3. La prévention santé et le rôle de l'AES	40
<b>6. Les lois relatives à la santé et aux droits des malades</b>	42
1. La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé	42
2. La loi du 21 juillet 2009 dite « Hôpital, patients, santé, territoire »	43
3. La loi du 26 janvier 2016 dite de modernisation du système de santé	43
4. La loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé	44
<b>7. La surveillance de l'état de santé</b>	45
1. Les paramètres généraux de surveillance	45
2. Les outils de surveillance des paramètres généraux	46
3. L'évaluation de la douleur et de la souffrance	47
<b>8. Ergonomie, aide à la mobilité et au transfert</b>	49
1. L'ergonomie	49
2. L'aide aux déplacements et aux transferts	50
3. Les aides techniques	50
<b>9. L'hygiène de vie : la propreté, l'alimentation et les besoins nutritionnels, le sommeil</b>	52
1. Hygiène de vie et propreté	52
2. Alimentation, repas et besoins nutritionnels	52
3. Sommeil	54
<b>10. L'intimité, la vie affective et sexuelle de la personne</b>	57
1. Anatomie et physiologie de la sexualité	57
2. Anatomie, intimité et consentement	58
3. Premier baiser et premier rapport sexuel (Ined)	58
4. Attirances sexuelles	58
5. Contraception et interruption volontaire de grossesse	59
6. Infections et maladies sexuellement transmissibles	60
7. Éducation sexuelle	61

<b>11. La personne : son rapport au corps et à l'intime</b>	63
1. L'autre « différent »	63
2. Le rapport au toucher dans l'accompagnement	64
3. L'intimité	66
<b>12. Techniques et outils de communication verbale et non verbale</b>	67
1. Les facteurs déterminants de la communication	67
2. La communication verbale	67
3. La communication non verbale	68
4. Les attitudes dans la communication	69
5. L'écoute authentique	71
6. Les solutions pour communiquer efficacement	71
7. Méthodes et outils de communication améliorée et alternatives	72
<b>13. Techniques pédagogiques et éducatives</b>	73
1. Les processus d'apprentissage	73
2. Les techniques pédagogiques	74
3. Créer des supports pédagogiques et mobiliser des techniques éducatives adaptées	75
<b>14. Apprentissage et handicap</b>	77
1. L'incidence du handicap sur les apprentissages	77
2. Les programmes scolaires et cursus	78
3. L'adaptation de la pédagogie à l'élève en situation de handicap	81
<b>15. La gestion des situations de violence et d'agressivité de la personne ou de l'environnement</b>	83
1. Comprendre les émotions sous-jacentes à l'agressivité et à la violence	83
2. Pour dépasser l'agressivité et la violence	84
<b>16. La fin de vie et le décès</b>	86
1. Le rapport à la mort	86
2. Le processus de deuil	86
3. Les soins palliatifs	87
4. Les soins au défunt	88

## Partie 3

### DF 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité

<b>1. Cadre de vie, hygiène et sécurité du logement/lieu de vie</b>	92
1. Adapter le logement aux capacités de la personne	92
2. L'entretien du logement	93
3. L'entretien du linge	95
<b>2. La personne et son budget</b>	98
1. La gestion du budget	98
2. La gestion des documents administratifs courants	100
<b>3. Alimentation et cuisine</b>	101
1. Les bases de la nutrition	101
2. La confection des repas	102
3. Conservation des aliments, prévention des intoxications	105
<b>4. Développement et maintien de l'autonomie dans l'accompagnement</b>	106
1. Dépendance et autonomie de la personne	106
2. L'AES, un professionnel observateur et à l'écoute	107
3. L'AES, un professionnel de la relation	108

## Partie 4

### DF 3 : Accompagnement de la vie sociale et relationnelle de la personne

<b>1. Socialisation et citoyenneté</b>	112
1. Les principes et les valeurs de la citoyenneté	112
2. La citoyenneté s'accompagne de droits et de devoirs	113
3. Droits des étrangers, similitudes et différences	113
<b>2. L'accessibilité</b>	115
1. Les établissements recevant du public	115
2. L'accessibilité professionnelle	116
3. L'accessibilité aux apprentissages	116
4. Les déplacements	116
5. L'accès aux informations	116
<b>3. L'adaptation de la scolarisation</b>	117
1. Les missions de l'AES en milieu scolaire	117
2. Les aides apportées aux élèves en situation de handicap	118
3. Le projet personnel de scolarisation	118

<b>4. L'intervention en milieu scolaire</b>	120
1. La communication avec l'équipe pédagogique	120
2. Le positionnement de l'AES en classe	121
3. La gestion des situations de violence, d'agressivité	122
<b>5. L'évolution des familles et la parentalité</b>	123
1. Données statistiques	123
2. Évolution de la famille au cours de l'histoire	124
3. La parenté, la parentalité et l'autorité parentale	126
<b>6. La relation des professionnels avec les familles</b>	128
1. Article L. 311-3 du CASF – loi 2002-2 – fait référence au représentant légal	128
2. Article 6 de la Charte des droits et libertés de la personne accompagnée – loi 2002-2	129
3. Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L. 311-6 du Code de l'action sociale et des familles	129
4. Recommandation de l'ANESM, « Ouverture de l'établissement à et sur son environnement » (2008)	130
<b>7. Vie collective et dynamique de groupe</b>	132
1. La vie en collectivité	132
2. Le fonctionnement d'un groupe	134
<b>8. Définir et mettre en œuvre des projets collectifs</b>	137
1. Qu'est-ce qu'un projet ?	137
2. Élaborer un projet	138
<b>9. Les techniques éducatives et d'animation</b>	141
1. Diversité des techniques et des activités	141
2. Modalités d'animation des activités	143
<b>10. La prévention de l'isolement des personnes</b>	145
1. Les chiffres de l'isolement	145
2. Les circonstances qui mènent à l'isolement	146
3. L'impact sur la santé	146
4. Le rôle de l'AES pour lutter contre l'isolement des personnes	147
5. Les pratiques et dispositifs pour prévenir l'isolement	147

**DF 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention**

<b>1. L'organisation de l'État, les lois et l'administration</b>	150
1. Les symboles, la démocratie et la République	150
2. L'organisation de la politique, en France	151
3. Le vote d'une loi en France : la navette parlementaire	152
4. L'administration	153
<b>2. La décentralisation, les collectivités territoriales et les associations</b>	155
1. La décentralisation du pouvoir de l'État	155
2. Les collectivités territoriales	156
3. Les associations	157
<b>3. La loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale</b>	158
1. Évolutions des orientations du secteur social et médico-social	158
2. Évolutions des pratiques professionnelles pour mettre la personne accompagnée au centre du dispositif	158
<b>4. Les lois de la protection de l'enfance de 2007 à 2016</b>	160
1. L'enfant, une prise en compte progressive dans les textes nationaux et internationaux	160
2. Le département, chef de file de la protection de l'enfance	161
3. Les missions de l'ASE, article 221-1 CASF	161
4. L'organisation de la protection de l'enfance	162
5. La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance	163
6. La Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance	163
<b>5. Les lois et dispositifs liés au handicap de 1975 à 2019</b>	165
1. Jusqu'en 1975, l'assistantat	165
2. 1930-1975, vers la reconnaissance d'un droit à la réparation	165
3. 1975-2005, vers la reconnaissance du principe de solidarité nationale, vers l'obligation nationale d'intégrer les personnes handicapées	165
4. Depuis 2005, refondation de la politique du handicap, mise en œuvre d'un droit à la compensation, renforcement de la notion d'inclusion	166
5. 20 juin 2014, remise du rapport de Denis Piveteau, « Zéro sans solution »	168
6. 28 mai 2018, remise du rapport d'Adrien Taquet, « Plus simple la vie, 113 propositions pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap »	168
<b>6. Les lois de protection sociale des personnes âgées de 1962 à 2015</b>	170
1. La première approche d'une politique de protection sociale à destination des personnes âgées en 1962	170
2. Plusieurs lois majeures durant les années 2000	170

<b>7. La loi portant réforme de la protection juridique des majeurs (5 mars 2007)</b>	172
1. Fonctionnement général de la protection juridique des majeurs	172
2. Loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs	173
<b>8. Diversité des lieux de vie, d'accueil et d'accompagnement des personnes</b>	175
1. L'accueil des personnes en situation de handicap	175
2. La protection de l'enfance	178
3. Les établissements pour personnes âgées	179
4. Les autres dispositifs	179
<b>9. Les lois de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes</b>	180
1. Chronologie des droits des femmes, des évolutions récentes	180
2. Apprendre à caractériser les faits de violence	181
3. Réussir à repérer les enjeux, au-delà des idées reçues	183
4. Être à l'écoute et se positionner	184
<b>10. Notions et repères d'éthique et de déontologie</b>	185
1. Éthique	185
2. Déontologie	185
3. Quatre responsabilités des travailleurs sociaux	186
4. Comprendre la différence entre le civil et le pénal	186
<b>11. Secret professionnel, partage d'informations et révélations</b>	187
1. Les droits et obligations spécifiques aux AESH contractuels de l'État	187
2. L'obligation de discrétion, le secret et le partage d'information	188
<b>12. Les discriminations</b>	191
1. Apprendre à caractériser les faits de discrimination	191
2. Mécanismes qui sous-tendent les discriminations	192
<b>13. La bientraitance et la maltraitance</b>	195
1. La maltraitance	195
2. La bientraitance	200
<b>14. L'anatomie et la physiologie des différentes fonctions</b>	203
1. De l'unité de base aux fonctions complexe	203
2. Les quatre fonctions biologiques du corps humain	203
3. Les onze appareils/systèmes	204
<b>15. Les différentes étapes et caractéristiques du développement de l'être humain</b>	211
1. Le développement de l'être humain, selon la psychologie du développement	211
2. Le développement de l'être humain, selon la psychanalyse	215
3. Les spécificités liées à l'adolescence	217

<b>16. La dimension psychosociale du développement de la personne</b>	219
1. Les théories de l'apprentissage	219
2. L'appartenance culturelle et la construction identitaire	222
<b>17. La méthode diagnostic, discerner le normal et le pathologique</b>	224
1. Le normal vs le pathologique	224
2. Les mots pour parler la maladie, l'étude des signes	224
3. Le tableau clinique comme méthode de diagnostic	225
4. Les classifications internationales psychiatriques	225
<b>18. Le handicap et les troubles du spectre autistique</b>	226
1. Le handicap, deux classifications internationales proposées par l'Organisation Mondiale de la Santé	226
2. Cinq typologies du handicap	227
3. Triade autistique, telle que définie dans la classification CIM-10	229
4. Troubles du spectre autistique (TSA)	229
<b>19. Les maladies mentales et neurologiques</b>	232
1. Les principaux types de troubles et leurs caractéristiques, selon la psychanalyse	232
2. La pathologie mentale, une régression au point de fixation	233
3. Les psychoses	233
4. Les névroses	235
<b>20. Le vieillissement et les pathologies spécifiques</b>	236
1. Généralités	236
2. Trois types de vieillissement	237
3. Effets du vieillissement	237
4. Les pathologies du vieillissement	238
5. Retarder le vieillissement	241
<b>21. Les addictions : mécanismes, comportements et facteurs de vulnérabilité</b>	242
1. L'addiction selon la CIM-10	242
2. Les mécanismes de l'addiction	242
3. Les trois types de comportements de consommation selon la CIM-10	242
4. Les facteurs de vulnérabilité	243
5. La classification des substances psychoactives selon l'OMS	243
<b>22. L'exclusion sociale et ses conséquences</b>	246
1. Années 1945 à 1970, les « Trente Glorieuses »	246
2. À partir des années 1970, la crise	246
3. Exclusion sociale, une définition qui s'étend pour une meilleure compréhension des dynamiques sociales	247
4. La lutte contre l'exclusion	248
5. Les responsabilités	249

<b>23. Organisation du secteur de l'aide à domicile</b>	250
1. Chiffres clés et financement de l'aide à domicile	250
2. Les prestations de l'aide à domicile	251
3. Service prestataire, mandataire ou emploi direct	251
4. Aides et dispositifs de financement	252
<b>24. Les établissements médico-sociaux et leur fonctionnement</b>	254
1. Diversité des champs d'intervention	254
2. Diversité des établissements d'accompagnement	254
3. Les niveaux de projets dans les établissements	257
4. Le rôle de l'AES dans les démarches projet	257
<b>25. Organisation du système éducatif</b>	259
1. L'organisation nationale du système éducatif français	259
2. Les acteurs du système éducatif et leur rôle	260
3. Organisation de la scolarisation des enfants en situation de handicap	261
<b>26. Le projet personnalisé</b>	263
1. Le choix des mots	263
2. Deux modalités d'engagement différenciées et articulées	263
3. Qui est concerné par le projet personnalisé ?	264
4. Organiser la participation de la personne accompagnée	265
5. Fixer des objectifs spécifiques à la personne accompagnée	265
6. Différencier besoins, attentes et demandes	266
7. Évaluer les objectifs et les résultats	266

## Partie 6

### DF 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

<b>1. Le projet d'établissement</b>	268
1. Le projet d'établissement et les droits des personnes accompagnées	268
2. Utilité du projet d'établissement	268
3. Un outil qui se décline et reprend des éléments présents dans différents documents de la structure	269
4. Thématiques à traiter dans le projet d'établissement	270
<b>2. Qualité du service rendu à la personne accompagnée</b>	271
1. Le cadre de l'évaluation de la qualité	271
2. La place des acteurs dans l'évaluation	273
<b>3. Travailler en équipe pluridisciplinaire</b>	274
1. Qu'est-ce qu'une équipe ?	274
2. Le fonctionnement d'une équipe	274

3. Composition des équipes pluridisciplinaires	275
4. Rôle, statut, fonction des membres de l'équipe	275
5. Les difficultés à travailler en équipe	276
6. Enjeux et sens du travail en équipe	277
<b>4. Modalités et processus de travail</b>	278
1. Généralités	278
2. Veille et continuité de l'accompagnement	279
3. L'autonomie et la prise d'initiative du professionnel	279
<b>5. Réseau, partenariat et coordination</b>	282
1. Réseau, partenariat	282
2. La coordination	283
<b>6. Les notions de droit du travail et d'organisation du travail</b>	286
1. Qu'est-ce que le droit du travail ?	286
2. Textes et hiérarchie entre les textes à l'origine du droit du travail	286
3. Le dialogue social entre employés et employeurs	288
4. Les risques psychosociaux	289
<b>7. La communication dans l'organisation</b>	290
1. Comprendre le fonctionnement d'une organisation	290
2. La communication : définition et repères	291
3. Structure de la communication dans l'organisation	292
4. Temps, espaces et outils de communication	294
<b>8. Les écrits professionnels</b>	297
1. Les enjeux des écrits professionnels	297
2. Le cadre réglementaire des écrits	297
3. Les types d'écrits et leur fonction	299
4. Méthodes pour rédiger un écrit professionnel	300
<b>9. Prendre la parole en situation professionnelle</b>	302
1. Les cinq grands principes à la communication professionnelle	302

## Partie 7

### La professionnalisation

<b>1. L'AES, un travailleur social</b>	308
1. Une définition internationale du travail social	308
2. Définition du travail social dans le droit français	308
3. Une terminologie en constante évolution	310
4. Les tendances actuelles qui expliquent les évolutions du travail social	310
5. Évolutions du travail social au cours de l'Histoire	311
6. Aujourd'hui le travail social se veut divers	311
7. La professionnalisation	311

<b>2. L'AES et son positionnement dans le champ de l'action sociale</b>	313
1. La connaissance des dispositifs et de leur diversité	313
2. L'AES, acteur du respect des droits des personnes	315
3. L'AES : un professionnel capable d'accompagner une grande diversité de personnes	316
<b>3. L'AES, un accompagnant au quotidien et dans la proximité</b>	317
1. Entre faire à la place, faire avec, et laisser faire	317
2. Être en relation, vivre la relation	318
<b>4. L'AES et ses coopérations élargies, au service de la personne accompagnée</b>	320
1. L'AES, un acteur clé dans l'équipe pluridisciplinaire	320
2. L'AES, acteur de la personnalisation de l'accompagnement au quotidien	321
<b>5. L'AES et sa participation à l'animation sociale et citoyenne</b>	323
1. L'AES, acteur d'apprentissage et de socialisation	323
2. L'AES, acteur du divertissement et de la découverte	324

## Partie 8

### Méthodologie des épreuves de certification et entraînement

<b>Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de sa vie quotidienne</b>	327
1. Présentation des épreuves de certification du DC1	327
2. L'épreuve écrite : étude de cas pratique	328
3. Le dossier de pratique professionnelle	336
<b>Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité</b>	340
1. Présentation de l'épreuve de certification du bloc 2	340
2. Conseils méthodologiques	340
<b>Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne</b>	343
1. Présentation de l'épreuve de certification du bloc 3	343
2. Conseils méthodologiques	343
<b>Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention</b>	346
1. Présentation de l'épreuve de certification du bloc 4	346
2. Réajuster son comportement en fonction des circonstances et l'argumenter,	346

## **Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne**

1. Présentation de l'épreuve de certification du bloc 5
2. Conseils méthodologiques

348  
348  
348

**Partie**

**1**

**Le métier,  
la formation**

## 1. Le champ d'exercice de l'AES

Le diplôme et le métier d'accompagnant éducatif et social (AES) ont été créés par le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes. L'arrêté relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social a été publié au Journal officiel, le 30 août 2021.

Ce nouveau diplôme et ce nouveau métier d'AES ont été créés pour regrouper trois métiers en un seul :

- **AMP**, Aides Médico-Psychologue ;
- **AVS**, Auxiliaires de Vie Sociale/Scolaire ;
- **AESH**, Accompagnants des Élèves en situation de handicap.

Ces trois métiers disparaissent au profit de l'AES : un même métier, un même diplôme.

### a. Les employeurs

Les AES peuvent avoir plusieurs types d'employeurs :

- centres communaux d'action sociale (CCAS) ;
- communes ;
- associations d'aide à domicile ;
- secteur associatif ;
- entreprises privées ;
- éducation nationale (pour la spécialité « Éducation inclusive ») ;
- structures d'accueil de la petite enfance...

### b. Lieux d'exercice du métier

Les lieux d'exercice sont variés :

- **Accompagnement de la vie à domicile** : domicile de la personne accompagnée, foyers logement, Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), Services d'Aide à la Personne (SAP), Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)...
- **Accompagnement de la vie en structure collective** : établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées : Établissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes (EHPAD), Unités de Soins Longue Durée (USLD), Instituts Médico-Éducatifs (IME)...

- **Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire** : structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignements et de formation, d'établissements et services médico-sociaux...

### c. Évolution de carrière

Les titulaires du DEAES peuvent envisager une poursuite d'étude vers les diplômes de Moniteur éducateur, de Technicien de l'intervention sociale, ou d'assistant familial.

## 2. Les missions et fonctions de l'AES

Les missions et fonctions de l'AES sont détaillées dans le **Référentiel professionnel du DEAES**, publié en 2018, par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

### a. Les missions

- L'accompagnant éducatif et social réalise **une intervention sociale au quotidien** visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soit l'origine ou la nature. Il **prend en compte les difficultés** liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou aux conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour **permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie**.
- Il **accompagne les personnes tant dans les actes essentiels** du quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.
- Il **veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie** d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.
- Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à **l'épanouissement de la personne à son domicile**, en structure et dans le cadre scolaire et social.

### b. Les fonctions

- Dans le cadre de ses missions, **en lien avec une équipe** et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en œuvre d'un **accompagnement adapté** à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés.
- Il établit une **relation attentive de proximité**, en fonction des capacités ou des potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).
- Il **soutient et favorise la communication et l'expression** de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale.
- Il participe à son **bien-être physique et psychologique** dans les différentes étapes de sa vie.
- Il contribue à la **prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social**.

- Selon son contexte, il intervient au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et **inscrit son action dans le cadre du projet institutionnel et du projet personnalisé d'accompagnement, en lien avec les familles et les aidants.**
- Il transmet et rend compte de ses observations et de ses actions afin d'assurer **la cohérence et la continuité de l'accompagnement et de l'aide** proposée. Dans ce cadre, il **évalue régulièrement son intervention et la réajuste** en fonction de l'évolution de la situation de la personne.

### 3. Les qualités nécessaires à l'AES

<b>Qualités humaines</b>	Empathie, sens de l'écoute, aisance relationnelle, patience, pédagogie, savoir adopter une bonne et juste distance, savoir valoriser la personne accompagnée
<b>Qualités liées à l'organisation du travail</b>	Autonomie, sens des responsabilités, réactivité, force de proposition, savoir définir les priorités
<b>Qualités physiques</b>	Résistance à l'effort physique

Même s'il est préférable d'avoir ces qualités lors de l'entrée en formation, elles seront mises à l'épreuve et se développeront au cours de la formation et lors des stages pratiques. Les stagiaires auront la possibilité de confronter leurs propres limites à la réalité du terrain et ils auront aussi la possibilité de travailler leur positionnement professionnel.

## 1. Les conditions pour entrer en formation

Le diplôme d'État lié à cette profession constitue le **premier niveau de qualification dans le champ du travail social**. Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation.

Selon le statut du candidat, plusieurs voies d'accès peuvent être envisagées :

- Les candidats en **formation initiale** (voie directe). Il faut pour cela être en poursuite de scolarité ou être demandeur d'emploi sous certaines conditions. Le nombre de places dépend des quotas déterminés par le Conseil régional. Le coût pédagogique est pris en charge par le Conseil régional. Cette prise en charge est automatique, elle ne dépend pas des démarches du candidat.
- Les candidats en **apprentissage**. Il faut pour cela avoir moins de 30 ans et avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur. Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de la branche professionnelle.
- Les candidats en **formation continue** : les personnes déjà engagées dans la vie active ou qui s'y engagent, les personnes en reconversion et les demandeurs d'emploi. Pour les personnes en situation d'emploi, le coût de la formation est pris en charge par l'employeur et/ou l'organisme auprès duquel l'employeur cotise pour la formation des salariés. Pour les personnes bénéficiant d'un CPF, le coût de la formation est pris en charge par l'organisme mutualisateur qui a accepté le CPF.
- Les personnes ayant **acquis des domaines de compétences par la voie de la VAE** et qui souhaitent acquérir les domaines de compétences manquants par la voie de la formation.
- Les personnes **titulaires du DEAVS, ou du DEAMP** souhaitant acquérir une autre spécialité. Elles ne peuvent pas entrer en formation dans le cadre de la formation initiale financée par le Conseil régional. Elles doivent avoir un financement au titre de la formation continue.

### Zoom sur l'apprentissage

Les conditions de travail de l'apprenti sont les mêmes que celles applicables aux salariés de l'établissement.

**Date et signature du contrat** : le contrat d'apprentissage peut être signé 3 mois avant le début de la formation.

**Période d'essai** : les 45 premiers jours de travail constituent une période d'essai pendant laquelle le contrat peut être rompu par l'une ou l'autre des parties sans indemnité.

**Temps de travail** : la durée de travail de l'apprenti comprend le temps passé en entreprises et en cours.

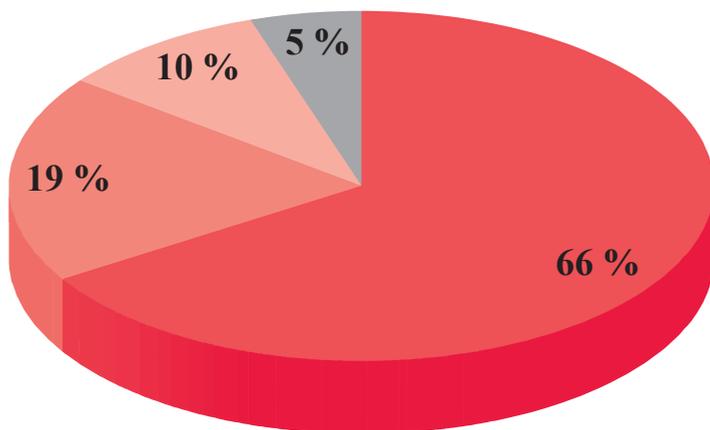
**Congés payés** : conformément au Code du travail et sous réserve de dispositions contractuelles et conventionnelles plus favorables, l'apprenti bénéficie de 25 jours ouvrés par an.  
**Carte d'étudiant** : L'apprenti bénéficie d'une carte d'étudiant des métiers donnant droit à des réductions ou à certains avantages.

**Rémunération** : l'apprenti perçoit une rémunération en fonction de son âge, de son ancienneté dans l'apprentissage, et la nature de son employeur. Ces rémunérations sont réglementées.

	Moins de 18 ans	18-20 ans	21 ans et plus	26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC*	100 % du SMIC*
2 <sup>e</sup> année		51 % du SMIC	61 % du SMIC*	100 % du SMIC*

\* Ou % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable, pour les jeunes de 21 ans et plus.

### Répartition de l'activité de l'apprenti AES



- Temps employeur 2 065 h
- Congés payés
- Formation théorique 525 h
- Stage hors employeur 140 h

## 2. Les épreuves du concours d'entrée en formation

Pour entrer en formation, les candidats doivent déposer un dossier de candidature auprès de l'institut de formation choisi. Sont admis de plein droit :

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme indiqué en annexe 5 de l'arrêté du 30 août 2021 ;
- Les lauréats de l'institut de l'engagement ;
- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- Les candidats ayant déjà validé un ou plusieurs blocs de compétences du DEAES (y compris des anciennes dispositions de l'article D.451-88 du CASF, du DEAMP ou du DEAVS).

Pour les autres candidats, l'établissement de formation procède à la sélection des candidats en s'appuyant sur la qualité de leur parcours de formation antérieure, de leurs aptitudes et motivations.

Les candidats dont le dossier est retenu présentent ensuite une épreuve orale d'admission. D'une durée de 30 minutes, l'entretien avec le jury porte sur les motivations et la capacité du candidat à s'engager dans la formation.

## 1. L'organisation générale de la formation

Le diplôme d'État d'accompagnement éducatif et social (DEAES) est délivré par le ministre en charge des Affaires sociales.

### a. Nombre d'heures

La formation conduisant au diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social comporte :

- 546 heures de formation théorique ;
- 21 heures consacrées à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveaux 2 ;
- 840 heures de formation pratique (24 semaines) ; • pour un parcours partiel, la durée de la formation pratique varie proportionnellement au nombre de domaines de compétences à valider.

### b. Durée

L'ensemble de la formation est organisé sur une amplitude de 10 à 24 mois.

La formation se déroule généralement :

- sur 12 mois : formation initiale, ouverte aux demandeurs d'emploi et aux professionnels en CPF ;
- ou sur 18 mois : formation en situation d'emploi pour les professionnels faisant fonction d'AES en contrat CDI, CDD, contrat de professionnalisation...

La formation a pour objet de valider les compétences professionnelles du diplôme d'État telles que définies à l'article D. 451-88 du Code de l'action social et des familles.

### c. Les allègements et dispenses

**Tableau des dispenses et allègements**

	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5
DEAES ( Version 2016)	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation			
DE Auxiliaire de vie sociale	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation			

	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5
<b>DE Aide Médico-psychologique</b>	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation			
<b>DE Assistant familial</b>				Allègement de formation	Allègement de formation
<b>DE Aide soignante (ancienne version)</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation
<b>DE Aide-soignant (nouvelle version)</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation	Équivalence du bloc de compétence
<b>DE Auxiliaire de puériculture (Ancienne version)</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation
<b>DE Auxiliaire de puériculture (nouvelle version)</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation	Équivalence du bloc de compétence
<b>Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2021)</b>	Allègement de formation	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation
<b>Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS</b>	Dispense de formation et de certification	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation		Allègement de formation
<b>Titre professionnel d'agent de service médico-social</b>	Allègement de formation	Allègement de formation	Allègement de formation		Allègement de formation
<b>BEP carrières sanitaires et sociales</b>	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation		Dispense de formation et de certification
<b>Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne</b>	Dispense de formation et de certification	Allègement de formation	Allègement de formation		Dispense de formation et de certification

	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5
CAP Assistant technique en milieux familial et collectif		Dispense de formation et de certification			
CAP AEPE		Allègement de formation		Allègement de formation	Allègement de formation

#### d. Objectifs de la formation

- Acquérir les connaissances pour se préparer au diplôme d'État AES.
- Appréhender les différentes spécialisations du métier d'AES.
- Accéder à une qualification de niveau III.
- Acquérir les compétences techniques et relationnelles nécessaires à l'exercice du métier d'Accompagnant Éducatif et Social

#### e. Contenu de la formation

La formation se structure en 5 blocs de compétences, correspondant à 5 domaines de formation

5 domaines de formation	Nombre d'heures
DF1 – Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	112 heures
DF 2 – Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des gestes d'hygiène et de sécurité	91 heures
DF 3 – Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	105 heures
DF 4 – Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	147 heures
DF 5 – Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	91 heures

## 2. Présentation du référentiel d'activités, de compétences et de formation

### a. Le référentiel d'activités

Le référentiel d'activités se décompose en 6 thématiques.

#### Thématique 1 : Le contexte d'intervention de l'AES

- Prendre connaissance et appliquer les procédures et protocoles de la structure d'emploi.
- Prendre connaissance du projet d'établissement ou de service pour situer ses missions et repérer sa place de professionnel.

- Contribuer aux évolutions du projet de la structure d'emploi.
- Participer dans le respect du projet d'établissement, à la définition du projet personnalisé avec et pour la personne.
- Participer à la définition des objectifs, à l'évaluation du projet personnalisé en fonction des évolutions constatées au quotidien et en coopération avec la personne.
- Coordonner son action avec les autres intervenants et services.
- Inscrire son intervention dans un cadre de travail d'équipe.
- Entretenir et actualiser ses compétences professionnelles.
- Participer au renseignement d'outils d'observation et d'évaluation.

### **Thématique 2 : Lien avec l'équipe pluri-professionnelle et l'enragement de la personne**

- Contribuer aux échanges et aux concertations entre tous les professionnels intervenant auprès de la personne, quel que soit le lieu d'intervention.
- Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses actions.
- Faire part de ses questionnements et éventuelles difficultés rencontrées.
- Participer à des réunions d'échange et d'analyse de pratique.
- Expliciter son action en y donnant du sens.
- Accueillir et accompagner les nouveaux professionnels et stagiaires.
- Communiquer sur le quotidien de la personne avec sa famille et l'entourage.
- Établir le lien et communiquer avec la famille et l'entourage de la personne.
- Accueillir, informer et orienter les familles et les visiteurs.

### **Thématique 3 : Hygiène, santé, sécurité de la personne**

- Aider dans le respect de la réglementation et de la dignité de la personne aux soins d'hygiène en fonction du degré d'autonomie ou de handicap.
- Prendre en compte le rythme biologique de la personne.
- Aider à la mobilité, au transfert, au déplacement en garantissant sécurité et confort.
- Aider à la prise alimentaire, de médicaments, l'hydratation, la fonction respiration et aux fonctions d'élimination.
- Aider à l'habillage et au déshabillage.
- Participer à l'élaboration des menus, aider à la réalisation des repas.
- Observer, identifier tout état inhabituel de la personne.
- Informer l'encadrant, les professionnels de santé, les aidants de tout état inhabituel.

### **Thématique 4 : Animation de la vie sociale et citoyenne**

- Contribuer au maintien ou au développement des liens familiaux et sociaux.

- Favoriser, encourager, soutenir l'intégration en groupe.
- Utiliser les actes essentiels de la vie quotidienne pour créer des moments d'échanges privilégiés, valoriser la personne et préserver l'image de soi.
- Proposer, concevoir et mettre en œuvre des activités pour une personne ou un groupe.
- Gérer des budgets d'activités.
- Utiliser des supports et outils adaptés dans la réalisation des activités.
- Soutenir la participation citoyenne et l'inscription dans la vie citoyenne.
- Sensibiliser l'entourage aux difficultés de la personne accompagnée.

### **Thématique 5 : Maintien et/ou développement des capacités de la personne et réponse à ses besoins et attentes**

- Prendre connaissance des éléments d'information disponibles sur la situation de la personne.
- Collecter les éléments d'information disponibles sur la situation de la personne.
- Écouter et sécuriser la personne dans l'expression de ses attentes.
- Organiser et ajuster son intervention, en collaboration avec la personne accompagnée.
- Mettre en place et réaliser des actes et activités contribuant à développer, maintenir l'autonomie et/ou la vie sociale et en prévenir la perte.
- Dialoguer et négocier, avec la personne, les modalités de l'intervention.
- Contribuer à définir le champ des activités adaptées aux capacités, attentes, besoins.
- Encourager, soutenir les activités intellectuelles, sensorielles et motrices.
- Accompagner la personne dans la compréhension et l'application des consignes.
- Accompagner l'acquisition, développement ou maintien des capacités d'apprentissage.
- Faciliter, favoriser la communication et l'expression verbale et non-verbale.
- Mettre en œuvre des modes relationnels et de communication adaptés à chacun.

### **Thématique 6 : Aide et accompagnement dans la réalisation des actes de la vie courante**

- Aider la personne à l'aménagement et à l'appropriation de son espace personnel dans le respect de ses choix et de sa sécurité.
- Préparer, organiser et favoriser les déplacements de la personne dans son quotidien, à l'intérieur et à l'extérieur de son lieu de vie.
- Accompagner ou aider à la réalisation ou réaliser l'entretien du cadre de vie, du linge, et des vêtements selon le lieu d'intervention.
- Sensibiliser la personne à l'éco-responsabilité.
- Aider à la réalisation ou réaliser des achats de la vie courante.
- Aider au suivi du budget quotidien.

- Aider la personne dans les activités d'écriture, de lecture et d'éveil.
- Aider à la gestion des documents de la vie courante et aux démarches administratives.

## b. Le référentiel de compétences

### Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne

- Situer la personne dans le développement et/ou dans le maintien de son autonomie.
- Repérer les potentialités de la personne.
- Favoriser et/ou préserver l'autonomie de la personne.
- Accompagner dans actes essentiels de la vie quotidienne.
- Prendre soin et veiller au bien-être de la personne.
- Adapter les méthodes et outils d'accompagnement.
- Identifier, sélectionner et utiliser les aides techniques.
- Aider la personne à exprimer ses attentes et choix.
- Reconnaître les signes non verbalisés de la douleur.
- Préparer et accompagner les changements dans la vie quotidienne de la personne.

### Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité

- Organiser la logistique d'un lieu et réaliser son intervention en utilisant les moyens permettant l'accompagnement au quotidien dans les conditions optimales de sécurité.
- Organiser son intervention et prioriser les actions à conduire dans un contexte d'intervention donné.
- Appliquer les principes d'hygiène et de sécurité en fonction du contexte d'intervention.
- Repérer les situations à risque et participer à des actions de prévention des accidents du quotidien quel que soit le lieu d'intervention.
- Favoriser l'appropriation du cadre de vie ou du cadre d'accueil de la personne par un aménagement adapté.
- Adapter sa prestation à la présence de la personne accompagnée, de son entourage ou des autres professionnels.
- Appliquer les règles du tri sélectif et d'éco-responsabilité.
- Accompagner la personne dans ses activités ordinaires et la gestion de son quotidien.

### Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne

- Adopter une posture bienveillante à l'égard de la personne et son entourage.
- Gérer ses émotions face à la personne, l'entourage et les autres professionnels.
- Accompagner la personne dans sa participation aux activités collectives.

- Soutenir la personne dans son affirmation et son épanouissement.
- Sélectionner des activités prenant en compte les attentes et besoins de la personne.
- Utiliser les activités de groupe pour susciter la participation et/ou prévenir l'isolement.
- Identifier et gérer les situations de conflit.
- Accompagner la personne dans le respect de sa relation avec sa famille, son entourage.
- Coopérer avec la famille et l'entourage, adapter sa communication.

### **Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention**

- Identifier son cadre d'intervention pour se situer en tant que professionnel du social.
- Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention.
- Mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner.
- Organiser et assurer le suivi de son intervention dans le cadre du projet de la personne.
- Co-construire avec la personne et les acteurs le projet personnalisé.

### **Bloc 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne**

- Rechercher, traiter et transmettre les informations et données pertinentes.
- Transcrire les données recueillies, transmettre par la ou les modalités de communication les plus appropriées.
- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle.
- Organiser sa propre activité au sein de l'équipe pluri-professionnelle.
- Contribuer à l'élaboration, l'évaluation et l'adaptation des projets personnalisés.
- Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité, à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences.

## **c. Le référentiel de formation**

Les domaines de formation sont découpés en unités de formation :

### **Domaine 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne**

- La prise en compte des besoins fondamentaux dans l'accompagnement de la personne.
- Notions de santé.
- Ergonomie, aide à la mobilité et transferts.
- Regard sur la personne et ses fonctions primaires.
- La personne dans son rapport au corps.
- Les techniques et outils de communication verbale et non-verbale.

- Notion de base d'apprentissage en fonction du public accompagné.
- Accompagnement de la fin de vie.

### **Domaine 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité**

- Aide à l'entretien du cadre de vie de la personne.
- Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne.

### **Domaine 3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne**

- Socialisation et inscription dans la vie citoyenne.
- Les différentes dimensions d'accessibilité.
- La famille et l'entourage.
- Vie collective.
- Projets d'activités individuelles ou collectives et techniques d'animation.
- Prévention de l'isolement des personnes.

### **Domaine 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention**

- Les bases des politiques publiques et de la réglementation régissant le secteur social et médico-social.
- Éthique et déontologie.
- Développement de la personne tout au long de la vie, dans ses différentes dimensions, physiques, psychologiques, sociales et culturelles.
- Les grandes familles de pathologies, troubles, déficiences et incidences somatiques, psychiques et sociales.
- Fondamentaux relatifs aux différents secteurs d'intervention des AES.
- Le contexte professionnel.

### **Domaine 5 : Travailler en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne**

- Projet d'établissement.
- Travail en équipe et organisation.
- Transmission et communication professionnelle.